



COMMUNIQUÉ pour 2023 TENUES, CONTROLES ALCOOLEMIE et BOULES

Montauban le 20 mars 2023

Mesdames, messieurs les dirigeants de clubs,

Nous revenons vers vous pour préciser les modalités qui seront appliquées aux championnats départementaux (qualifications) mais aussi dans le cadre des CDC Départementaux pour 2023.

L'annexe 8 Tenues Vestimentaires des joueurs et joueuses du REGLEMENT ADMINISTRATIF ET SPORTIF (Version 2023) détermine les principes et les applications des tenues autorisées ou non (Pages 35 à 41).

Lien : [FFPJP - Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal](#) rubrique site officiel, FFPJP, règlement textes officiel, encore règlement textes officiel, dénomination Administratif et Sportif du 17/01/2023.

1.1 Principes : Les joueurs, les joueuses, devront obligatoirement porter une tenue correcte pour la pratique de la Pétanque et du Jeu Provençal en compétition et conforme aux règlements en vigueur. La tenue s'entend de vêtements (haut et bas), des chaussures voire de tout accessoire. On entend par tenue correcte, les vêtements non troués, taggués, cloutés, pailletés, bariolés, rafistolés, coupés, déchirés ou délavés. Les tenues de forme excentrique ou non destinés à la pratique des sports Pétanque et Jeu Provençal sont interdites tels que les maillots de bain, déguisements etc... Sont interdits les débardeurs ou marcelés (épaules dénudées). Les joueurs, les joueuses doivent porter obligatoirement des chaussures fermées, dessus, devant et derrière (sont interdits les savates, tongs.) Les robes et jupes ne sont pas autorisées.

Le paragraphe 2.2 de l'annexe 8 Couleurs et Dessins précise :

Que les couleurs de l'habillement sont libres.

Que pour les compétitions où le haut doit être homogène, la couleur et la conception (design) doivent être identiques.

Que s'ils sont de mêmes couleurs et de même conception, les joueurs, les joueuses peuvent indifféremment porter polo, pull ou veste.

Décision du Comité 82 :

Pour 2023 afin que les clubs puissent s'organiser en rapport avec leurs budgets et ce pour la dernière année nous tolérerons que la couleur et la conception soient homogènes.

Le logo club étant obligatoire sur chaque vêtement haut apparent.

En 2024 seulement la couleur et la conception (design) qui doivent être identiques seront acceptées.

Nous demanderons aux arbitres et aux délégués une stricte application de l'annexe 8 accompagné de la tolérance que le comité accorde aux joueurs et aux clubs.

Pour les joueurs qui ne respectent pas ces modalités le Jury sera informé, décidera de la conformité de la tenue et éventuellement disqualifiera l'équipe s'ils ne peuvent se changer immédiatement.

Cela fait maintenant des années que ces problèmes de tenues pourrissent la vie du Comité, des arbitres, des clubs et des joueurs, il faut maintenant que cette situation soit sous contrôle.

Nous attirons votre attention sur le retour des contrôles d'alcoolémies qui avaient été suspendus ces dernières années suite au Covid.

Nous vous procéderons également à des contrôles de boules.